Le maire de Le Lardin-Saint-Lazare explique pourquoi son adjoint a été mis à pied...

Suite à l'article d'Ewanews concernant M. Jean-Claude Bernateau, « L'adjoint à la santé mis sur la touche », M. Laurent Delage, maire de Le Lardin-Saint-Lazare, a souhaité réagir, et nous l'avons bien volontiers rencontré pour lui donner la parole, et lui permettre d'expliquer la mise à pied de son adjoint. « En toute sincérité et vérité », le premier magistrat a repris des points qu'il souhaite rectifier, et apporte des précisions avec preuves écrites, mails et courriers à l'appui.

Pour ce qui est de son absence à l'inauguration de la maison de santé, pendant qu'il était en vacances, M. Delage souligne : « je lui avais dit, dès le mois d'avril, que je ne serais pas là fin juin. Et je pensais que la date pour inaugurer serait mieux fin août, juste avant la période de réserve (pour les municipales) ».

De plus, le maire affirme qu'il s'est bien occupé du dossier du centre de santé dès le départ, pour le mettre sur les rails, avant de le confier à son 2e adjoint. « Ensuite, je n'avais plus d'informations, j'étais exclu de tout, alors que les mails devaient passer par la mairie en premier ». Par ailleurs, le maire démontre que le réglement intérieur de la maison de santé de Le Lardin ressemble beaucoup, voire presque mot à mot, « à celui d'une autre structure en Dordogne ». De plus, le maire ajoute que « c'est bien la secrétaire générale qui réalise le budget et le compte de résultat du centre municipal de santé ».

Concernant la mise à pied de son 2e adjoint, il souligne : « je lui avais donné la délégation, il a trahi ma confiance et je la lui retire. J'ai enlevé sa délégation sur les finances et sa signature, pour lui enlever toutes capacités de nuisances au sein de l'équipe, au conseil municipal et à la maison de santé. Cela dit, un mariage, il peut toujours le faire. Je ne veux pas toucher l'homme, c'est la fonction ».

Laurent Delage ajoute: « certes, il a travaillé sur la maison de santé, mais il est loin d'avoir fait tout ce qu'il a dit. C'est moi qui ai contacté, avant de commencer ce projet, un centre municipal de santé dans un village de l'Yonne (850 hab.) pour demander son projet de santé et son financement, la démarche à suivre, et voir si on pouvait transposer ce fonctionnement dans notre commune plus importante. Et puis, une commission de pilotage a été créée mais n'a été convoquée aucune fois ». Enfin, à propos des accusations adressées à M. Bernateau sur la place du village, « c'était une réaction de la personne (proche du maire), en réponse à un courrier d'une extrême violence ».

Le maire tient beaucoup à préciser que ce n'est pas parce que son adjoint a choisi une autre liste qu'il lui a retiré sa délégation. « Votre collègue de la presse m'a demandé s'il passait à l'opposition, je lui ai répondu que oui, mais ce n'est pas la raison » dit-il.

Il ajoute par ailleurs de nombreux points qui n'étaient pas abordés dans l'article d'Ewanews. Il a pu en développer un lors de sa prise de parole à l'occasion de la présentation de sa liste, le vendredi 21 février 2020 au centre socio-culturel du Lardin. Il met en effet en question les compétences de M. Bernateau quant à la gestion d'un centre de santé en se basant sur des

recherches dans son passé, et sur un seul avis oral, démarche qui peut paraître discutable…

- **Ewanews** a pris la décision de ne pas donner de droit de réponse à la suite de cet article. Il n'y aura pas de 2e droit de réponse pour aucune des deux parties dans cette affaire sur Ewanews car cela serait sans fin et nous avons toutes les communes à couvrir pour les municipales. Veuillez-nous en excuser.

- Article incriminé où le maire est mis en cause : "L'adjoint à la santé mis sur la touche" et où il a exercé son droit de réponse ;

- Vidéo Ewanews du début de soirée de la présentation de la liste de M. Delage ;

- Vidéo page Facebook de la liste de M. Delage du questions-réponses de fin de soirée de présentation de la liste ;

- Précisions : l'article de presse est paru sur Ewanews le 9 janvier 2020 ; le maire a reçu Ewanews le 5 février 2020 pour exercer son droit de réponse...